

SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2022

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du 05/04/2022
2. Communauté de Communes du Canton d'Erstein : Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHi)
3. Location parcelles communales : attribution des terrains agricoles
4. Rue du Moulin : avenant des travaux
5. Divers

Secrétaire de séance : Anny SUR-RIEGEL

Membres présents : Denis SCHULTZ, Anny SUR-RIEGEL, Pierre SCHNEIDER, Fabienne TUSSING, Maurice WEIBEL, Martine WALTER, Gwendoline HURSTEL, Bruno KIENNERT, Cécile GARBACIAK, Pascal GOERGER, Christophe JACOB, Valentine HARLEPP, Benoît ANDRES, Agnès BERGE.

Membres excusés :

Amandine KALCK, excusée avec procuration à Pascal GOERGER.

Point de l'ordre du jour N° 1.

Objet : Approbation du compte-rendu du 05/04/2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

Point de l'ordre du jour N° 2.

Objet : Communauté de Communes du Canton d'Erstein : Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHi) – Avis des communes

Le Maire, expose que la commune a été destinataire, fin 2021, du projet de PLHi présenté lors des derniers ateliers communautaires de septembre 2021. Elle a déjà pu compléter certaines informations la concernant, de manière à présenter un projet le plus complet et le plus à jour possible, essentiellement sur la partie concernant les projets (lotissements, opérations de réhabilitations de corps de fermes, etc.).

Le PLHi est un document d'orientations de la communauté de communes définit pour 6 ans
Le PLHi doit être compatible avec l'ensemble des documents légaux d'aménagement du territoire (Scoters), le PLU doit être compatible avec le PLHi.

L'élaboration du PLHi conduira à un 2ème volet obligatoire sur l'habitat : la mise en œuvre de la réforme de la gestion de la demande et des attributions des logements sociaux

A présent il s'agit de donner un avis suite à l'arrêt provisoire du projet :

- 1^{ère} délibération du Conseil Communautaire arrêtant provisoirement le projet de PLHi (dossier comprenant les fiches actions, fiches communes et document d'orientations) – 23/02/2022 ;
- transmission officielle du projet de PLHi aux communes pour avis (délai de 2 mois pour délibération des Conseils Municipaux) et au SCOTERS pour avis (même délai de 2 mois pour rendre l'avis) ;
- modification du projet, le cas échéant, et 2^{ème} délibération du Conseil Communautaire arrêtant définitivement le projet de PLHi ;
- transmission du projet définitif de PLHi au Préfet et à la DDT (saisine du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement) ;
- modification du projet, le cas échéant, et 3^{ème} délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLHi.

Vu le porter à connaissance de l'Etat transmis en date du 11 décembre 2018 ;

Vu les délibérations 2018/118 du 19 décembre 2018 et 2019/129 du 18 décembre 2019 ;

Vu les articles du code de la construction et de l'habitat L302-2, R302-9 et R302-10 ;

Vu le projet arrêté provisoirement par la Communauté de Communes, D2022/018

le Conseil municipal DÉCIDE :

- **DE RENDRE un avis favorable sur le PLHi comprenant : le diagnostic, le programme d'actions, les fiches secteurs et le document d'orientations**
- **DE NE FORMULER aucune remarque**
- **DE FAIRE CONNAÎTRE cet avis à la communauté de communes**

Adopté à l'unanimité

Point de l'ordre du jour N° 3.

Objet : Location parcelles communales : attribution des terrains agricoles

Le Maire informe l'assemblée que la Commune a reçu quatre candidatures et propose de les passer en commission Agriculture, Forêt et Environnement pour faire une proposition d'attribution à la prochaine réunion du conseil municipal.

Point de l'ordre du jour N° 4.

Objet : Rue du Moulin : avenant des travaux

Pierre SCHNEIDER, Adjoint au Maire à l'Urbanisme, propose à l'assemblée les avenants N°1 suivants :

- **Lot 1 Voirie** : à l'entreprise Eurovia de Molsheim pour un montant de 15 408,60 €/HT soit 18 490,32 € TTC,
- **Lot 2 Réseaux secs** : à l'entreprise CITEOS de Kingersheim pour un montant de 2 344,65 €/HT soit 2 813,58 € /TTC.

Vu les explications de l'Adjoint au Maire à l'Urbanisme,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer les avenants tels que présentés et tous les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité

Point de l'ordre du jour N° 5.

Objet : Divers

- Ligne de trésorerie

Pierre SCHNEIDER, Adjoint au Maire aux finances rappelle à l'assemblée que le conseil lors de la séance du 05/04/2022, a autorisé le Maire à lancer des demandes d'ouvertures de ligne de trésorerie pour un montant de 200 000 € sur deux ans du fait de la rénovation du club-house afin de préfinancer le FCTVA et le retard d'encaissement de certaines recettes.

Une demande a été adressée à cinq banques, à ce jour, la commune a reçu deux offres de ligne de trésorerie et de prêt relais, la commune va relancer les autres banques en leur demandant une offre pour une ligne de trésorerie et une offre pour un prêt relais. Il est proposé au Conseil dès réception de la totalité des offres de retenir l'offre la plus intéressante, de donner délégation au Maire pour le choix et la signature.

Vu les explications de l'Adjoint au Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DONNE délégation au Maire pour le choix de l'offre, de retenir la plus intéressante et **autorise** le Maire à signer celle-ci ainsi que tous les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité

Points divers :

- Oschterputz : 30/04/2022 rendez-vous à 9 h devant la mairie,
- Marche du 1^{er} Mai : inscription pour le repas complet,
- Réunions des associations : 04/05/2022 à 20h salle Multifonctions,
- CEPAGE (réseau éclairage public) : une présentation détaillée sera faite en commission urbanisme,
- Cimetière : Calvaire : projet de rénovation,
- Inauguration de la salle Multifonctions : organisation,
- Inauguration de la salle Multifonctions : le 07/05/2022 à 10h00,
- Rue de Benfeld : Calvaire : une demande a été faite pour le déplacer.

Le conseil municipal est clos à 21h38.

